

RESPONSABILITE DE PAUL KAGAME DANS LE DRAME RWANDAIS

L'Association pour la Défense de la Paix et la Justice est une organisation non gouvernementale qui milite pour le respect des droits de l'homme dans la région des grands lacs.

Au moment où la région est à feu et à sang depuis une décennie déjà, les populations victimes connaissent désormais l'auteur et lèvent leurs voix pour dénoncer leur bourreau. Un homme du nom de Paul Kagame, président du Rwanda est désormais reconnu par la communauté internationale comme la personne responsable de l'attentat du 6 avril 1994 qui a coûté la vie aux présidents Rwandais Juvénal Habyarimana et Burundais Cyprien Ntaryamira ainsi que leurs suites.

L'Association pour la Défense de la Paix et de la Justice a mené plusieurs enquêtes et a publié de nombreux articles sur la violation des droits de l'homme au Rwanda depuis 1990. La compilation des témoignages recueillis ainsi que l'exploitation des rapports et déclarations des organisations internationales et personnalités crédibles confirment la responsabilité de la personne du Général Paul Kagame dans le drame qu'a vécu le peuple Rwandais pendant cette dernière décennie.

Au moment où nous publions cette enquête, l'armée du chef de guerre Kagame atteint un effectif de 120.000 hommes. C'est cette armée qu'il a envoyée semer la terreur et la désolation en RDC où elle protège un système de pillage organisé des ressources naturelles du pays. Contre la résistance de la population congolaise envahie, l'armée de Kagame s'illustre par les massacres quotidiens des populations autochtones réfractaires, des viols, des incendies des villages et destructions méchantes des cultures.

Le général Paul Kagame est devenu un lourd obstacle à la paix dans la région des Grands Lacs, un plus grand sanguinaire que l'Afrique ait jamais connu.

1ère PARTIE : LES CRIMES DE KAGAME DU 1er OCTOBRE AU 5 AVRIL 1994.

Le drame rwandais tire son origine dans l'invasion du Rwanda le 1er octobre 1990 par l'APR, une branche armée du Front Patriotique Rwandais "FPR" dont les opérations se sont caractérisées par les assassinats sélectifs des leaders politiques Hutu et des massacres systématiques du peuple Hutu dans son avancée.

Le RPR est une organisation politico-militaire d'anciens réfugiés Rwandais de 1959 composés majoritairement d'ethnie tutsi. Cette organisation s'est constituée et organisée grâce au soutien du Président Ougandais Yoweli Museveni dont les officiers supérieurs sont des Rwandais qui vont diriger la guerre contre le Rwanda le 1er octobre 1990.

Depuis 1987, il est question de reconquérir le pouvoir au Rwanda par la force après avoir manipulé l'opinion internationale. Les manipulateurs de cette opinion sont à l'œuvre au cours des années 1989 et sont chargés de :

- recenser en premier lieu tous les Tutsi haut placés dans le régime de Habyarimana ainsi que les Hutu mariés aux femmes Tutsi.
- les contacter et les sensibiliser pour les dresser enfin contre le régime Habyarimana.

Néanmoins les membres organisateurs du FPR savaient que la guerre armée qu'ils allaient mener contre le Rwanda, allait réveiller les vieux démons de haine et ethnique entre les Hutu et Tutsi, mais ils ne s'attendaient pas aux massacres à grande échelle. Leurs pronostics faisaient état d'une victoire rapide en deux jours seulement et de moins de cinq cent victimes civiles d'après certaines sources diplomatiques.

Tous ces arguments ont convaincu les responsables militaires du FPR à attaquer le Rwanda en massacrant la population. Le responsable de tous ces crimes est le général Paul Kagame qui a conduit l'armée du FPR depuis le 2 octobre 1990. Ce dernier est responsable des massacres aussi bien des Hutu que des Tutsi et de tous les crimes contre l'humanité déclenchés par la mort du Président Habyarimana.

Mais qui est ce KAGAME ?

C'est un Rwandais qui avait deux ans lors de l'exil de ses parents vers l'Ouganda en 1959. La vie d'enfance a été difficile car, n'ayant pas pu faire avec régularité une scolarité primaire, il mena une jeunesse délinquante. KAGAME entra avec ses compatriotes Tutsi dans l'armée rebelle de Yoweri Museveni où ils vont préparer minutieusement l'attaque du Rwanda en 1990.

Ils seront de grands chefs de l'armée de MUSEVENI qui parviendra à renverser par les armes le pouvoir de KAMPALA en 1986. Après cette victoire KAGAME a été responsable du service de renseignement du régime Museveni jusqu'au jour de l'agression du Rwanda, le 1er octobre 1990. Ses études sont inconnues. L'on sait seulement qu'il a fait une formation militaire aux Etats Unis, qu'il a dû interrompre pour venir prendre le commandement de l'APR le 2 octobre 1990 après la mort de Fred RWIGEMA.

Cette armée a exécuté le programme du FPR dont l'objectif était de conquérir le pays, tuer le maximum possible de Rwandais et assujettir le peu qui pouvait en rester, détruire les œuvres de développement qui faisaient honneur au régime Habyarimana. KAGAME doit donc être poursuivi, jugé et puni sans complaisance, en tant que responsable de toutes les exactions de l'APR dont il est le commandant suprême.

Ces exactions sont illustrées à travers les massacres de la population civile sur tout le passage du FPR et dans les assassinats sélectifs des leaders politiques Hutu.

a. La chronologie des massacres du FPR contre les populations civiles.

C'est avec surprise que le peuple Rwandais apprit, le 1er octobre 1990, l'assaut du poste-frontalier de Kagitumba par les troupes venues de l'Ouganda.

Les prétextes de cette guerre étaient le retour des réfugiés rwandais et l'instauration de la démocratie au Rwanda. Ce qui n'était qu'un leurre pour tromper la communauté internationale car à ce jour les autorités rwandaises s'étaient résolues à s'attaquer de front à ce problème et une solution négociée entre le gouvernement rwandais, le HCR et le gouvernement Ougandais ainsi que les représentants des réfugiés était sur la bonne voie. Mais le FPR a choisi de mener une lutte armée bravant ainsi les conventions internationales (ONU, OUA) qui interdisent aux réfugiés de prendre les armes contre leur pays. Les crimes commis dans cette guerre sont imputables au

général Paul Kagame qui a conduit la guerre. Quant à la démocratie que le RPR allait apporter au Rwanda, c'est un rêve car le régime actuel de KIGALI est dictatorial, les militaires sont partout dans le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

Néanmoins, n'ayant pas obtenu directement la victoire militaire, le FPR a accepté les négociations qui ont abouti à l'accord d'intégration de l'APR au sein des Forces Armées Rwandaises. Mais comme ces négociations ne lui offraient pas la prise du pouvoir sans partage ni l'intégration totale de ses militaires, il a dû poursuivre la guerre sans tenir compte de ses conséquences. KAGAME n'a donc pas respecté les accords signés entre les deux parties, privilégiant ainsi l'effusion de sang du peuple Rwandais.

- Au cours du mois d'octobre 1990, le FPR a massacré des dizaines de milliers de civils Hutu dans la région du MUTARA et ses environs.
- Le 23 Janvier 1991 il attaque la ville de RUHENGERI en tuant sélectivement la population civile Hutu et plusieurs gendarmes au camp militaire de MUHOZA. Le même jour, quelques Tutsi BAGOGWE non favorables au FPR ont été massacrés par les combattants du FPR dans les communes de KINIGI et NKULI. L'APR en a profité pour déclencher des représailles sanglantes dans la population civile de la région.
- Le 19 février 1991, trois cent civils ont été exécutés par le FPR dans les localités de KINIGI et à KIGOMBE à la périphérie de RUHENGERI. L'APR en a profité pour déclencher des représailles sanglantes dans la populations civile de la région.
- Au mois de Juin 1992, les attaques du FPR ont provoqué des déplacements de plus de 300 mille personnes qui ont grossi d'autres camps de déplacés qui existaient déjà depuis le début de l'agression. Pendant ce temps des actions de recrutement et d'infiltration des partis politiques d'opposition par les éléments du FPR ont provoqué des affrontements interethniques et politiques qui ont contribué à la destruction de la cohabitation nationale. Pendant ce temps, le FPR a attaqué la ville de Byumba où il a tué beaucoup de personnes civiles innocentes. Le chiffre des déplacés à atteint 350.000 personnes.
- En Septembre 1992, le FPR attaque la localité de Nyabwishongwezi et massacre des milliers de Hutu.
- Le 8 février 1993, en violation de l'accord de cessez-le-feu de N'sele signé le 29 mars 1991 amendé à Gbadolite, le 16/91 et à Arusha le 12/7/92, le FPR a déclenché une attaque de grande envergure dans la ville de Ruhengeri. Au cours de cette attaque, le FPR a massacré plus que par le passé des dizaines de milliers de Hutu dans cette préfecture. A cette date, 22 élèves de l'École des Sciences de Musanze ont été rassemblés et tués à la grenade par le FPR. Le même jour, 18 femmes et 5 bébés ont été rassemblés dans une maison à Nyamagumba et tués à la baïonnette.
- Entre le 8 et le 15 février 1993, plus de 185 personnes ont été massacrées au centre de négoce de BASE en Commune Nyamugali.
- Le 10 février 1993 d'autres personnes ont été torturées et tuées à Nyamagumba, Ruhengeri.
- Le 11 février 1993, 1.500 personnes ont été rassemblées dans la cour du bureau communal de Kidaho et mitraillées par le FPR.
- La nuit du 11 au 12 février 1993, plus de 500 personnes sont rassemblées et tuées en commune Nyarutovu dans la Préfecture de Ruhengeri.
- Le 12 février 1993, plus de 50 malades dont un bébé d'une nuit ainsi que tout le personnel du centre de santé de Gasiza en commune Kinigi, Préfecture de Ruhengeri ont été exécutés par le FPR.

- Le 17 février 1993, 300 déplacés de guerre du camp de Rebero en commune Bwisige ont été massacrés.
- Entre février et mars 1993, plus de 10.000 paysans ont été tués dans les communes de : Cyungo-Buyoga-Kibali-Tumba et Ngaama dans la préfecture de Byumba.
- En Mars, 1993, un charnier de plus de 157 corps a été découvert dans la zone du FPR.
- D'après l'accord du 20/7/1993, à Kinyihira, le FPR a exigé et obtenu l'accord d'installation d'un bataillon de 600 hommes dans la ville de Kigali. Ce bataillon était prétendument destiné à assurer la sécurité des officiels du FPR. Mais en réalité, ce bataillon était amené pour préparer l'assassinat du Président Habyarimana car la déclaration du Ministre Jacques Bihozagara le confirmera le 3/7/1997, lors d'une table ronde organisée à la veille de l'anniversaire de la prise de Kigali. Il a déclaré à la Radio Rwanda que ce bataillon était destiné à libérer la capitale rwandaise et avait été préparé à cet effet.

Par ailleurs, Monsieur Ntaribi Kamanzi, alors journaliste du FPR, a révélé dans son livre intitulé : « Rwanda, du génocide à la défaite », comment deux bataillons (1.200 hommes choisis parmi toutes les unités APR) ont été préparés aux opérations urbaines avant d'être envoyés à Kigali.

Ce bataillon FPR fut installé à Kigali le 28 décembre 1993 dans l'immeuble du CND¹, sur un site stratégique en plein cœur de la ville de Kigali. Pour pouvoir effectuer des va et vient à Mulindi, le FPR exige même de se ravitailler là-bas même en bois de chauffage. C'est pendant ces mouvements qu'il a introduit au CND son matériel de guerre lourd et des effectifs supplémentaires très importants. Tous les deux bataillons préparés étaient donc au CND en Avril 1994 en plus des brigades déjà infiltrées dans la capitale et à travers tout le pays.

Le contingent belge qui était chargé d'assurer l'escorte des convois du FPR a aussi aidé ce dernier à faire entrer au CND les missiles SAM 7 qui serviront à abattre l'avion présidentiel le 6 avril 1994.

Cette information a été cependant minimisée par le Général Dallaire, Commandant de la MINUAR, alors que toutes les chancelleries à Kigali en parlaient.

En plus, le FPR a pu obtenir du Gouvernement Rwandais, l'interdiction du décollage sur l'aéroport international de Kanombe côté centre ville sous prétexte de la sécurité pour ses éléments cantonnés au CND alors qu'en réalité c'était pour que les avions qui décollent en direction du centre ville ne découvrent pas ses installations prévues pour la descente de l'avion présidentiel et faciliter plus tard la mise en batterie du lanceur de missile ayant abattu l'avion présidentiel.

D'où il fallait attendre l'avion d'un seul côté de Masaka, un terrain couvert et très contrôlé, où rien ne pouvait se passer sans la complicité de la MINUAR.

- Depuis août 1993, le FPR a violé l'accord de paix d'Arusha par la poursuite de la violation du cessez-le feu, l'aménagement des positions de combat, l'approvisionnement en matériels de guerre, l'infiltration de ses éléments dans la partie gouvernementale, le recrutement massif des jeunes aux rangs du FPR, la sensibilisation et l'incitation de la population à la haine par la radio Muhabura.

¹ CND : Conseil National de Développement

- Dans la nuit du 17 au 18 novembre 1993, le FPR a fait des massacres de la population dans les communes de Kidaho-Nkumba-Nyamugali-Cyeru et Butaro où 51 personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessées.
- Les mêmes massacres ont eu lieu dans la commune Mutura dans la nuit du 29 au 30 novembre 1993 et dans la commune Ngenda le 29 novembre 1993 en pleine journée.
- Un charnier de plus de 80 corps a été découvert dans les plantations théicoles de Cyohoha-Rukeri en Mars 1994. C'était en zone sous contrôle FPR.
- En Mars 1994, les dernières dispositions sont prises pour l'élimination du Président Habyarimana au Burkina Fasso lors d'une rencontre du PNUD avec les stratèges du FPR. Cette rencontre avait été arrangée par un certain Manzi Bakuramutsa alors haut fonctionnaire zaïrois au PNUD qui a été par la suite nommé par le FPR son ambassadeur respectivement à l'ONU, à Bruxelles et en Israël.
- Le 25 mars 1994, le FPR refuse catégoriquement de se présenter aux cérémonies de mise en place des institutions de transition restantes alors que les autres parties concernées se sont présentées au Rendez-vous. Le FPR s'entête à ce moment à refuser que le Parti CDR obtienne son siège au Parlement, l'accusant de ne pas respecter les accords d'Arusha. Ce qui était un prétexte pour prolonger le blocage et la tension pour justifier plus tard la reprise des hostilités.
- Le 3 avril 1994, le Représentant spécial de l'ONU, Mr Roger Booh-Booh informait le Président Habyarimana que selon les sources diplomatiques, le FPR envisageait son assassinat.
- En date du 4 avril 1994, le Général Dallaire a posé une question moins suspecte au Colonel Bagosora Théoneste, lors d'une réception organisée à l'Hôtel Méridien de Kigali dans les termes ci-après : « Qui est le dauphin du Président Habyarimana ? » Son interlocuteur lui répondit qu'il ne le connaissait pas. Le Général Dallaire voulait-il savoir celui qui pouvait remplacer le Président HABYARIMANA dont la mort était déjà programmée ?

b. Assassinats des leaders politiques.

- Emmanuel Gapyisi, leader du parti MDR dans la préfecture de Gikongoro a été assassiné par le FPR le 18/5/1993 à l'entrée de sa résidence à Kicukiro-Kigali parce que celui-ci était président du Forum « Paix et Démocratie » créé après les tueries faites par le FPR contre les populations de Ruhengeri et Byumba en Février 1993. Il fut tué parce qu'il osait dénoncer les crimes du FPR.
- Fidèle Rwambuka, bourgmestre de Kanzenze et membre du Bureau Politique du parti MRND a été assassiné chez lui dans la nuit du 25 au 26 août 1993.
- Félicien Gatabazi, Ministre issu du parti PSD et Secrétaire Exécutif du Parti PSD, a été assassiné la nuit du 21 au 22 février 1994 à Kigali près de sa résidence à Kimihurura. On lui reprochait d'avoir refusé de collaborer avec le FPR. C'est le même qui avait déclaré qu'il s'opposera avec la dernière énergie à toute tentative de conquête du pouvoir par la force.
- Martin Bucyana, Président du Parti CDR a été assassiné le 22 février 1994 à Butare par les infiltrés du FPR.
- Le Directeur de l'Usine à Thé Cyohoha-Rukeri a été assassiné avec ses adjoints et leurs familles dans la zone tampon occupée illégalement par le FPR en Mars 1994.

Ile Partie : ATTENTAT DU 06 AVRIL 1994 ET SES CONSEQUENCES DIRECTS.

Dans cette deuxième partie, nous rapporterons la perpétration de l'attentat qui a coûté la vie aux Présidents Rwandais Juvénal Habyarimana et Burundais Cyprien Ntaryamira ainsi qu'à leurs suites.

Cet attentat fut l'élément déclencheur des massacres qui s'en suivirent et l'auteur qui l'a planifié ainsi dans l'intention de prendre le pouvoir dans le chaos. Pour mieux faire ressortir la responsabilité du Général Major Paul Kagame dans ce double assassinat, il suffit de trouver la réponse à la question suivante : « à qui devait profiter ce crime ? » En outre, la décision brutale et unilatérale de Kagame, chef suprême des troupes du FPR-Inkotanyi, de reprendre les hostilités en violation flagrante des dispositions de l'Accord de Paix d'Arusha signé le 04 Août 1993 ainsi que les crimes qui ont marqué la 2^e phase de cette guerre offrent un témoignage éloquent. De même, le prolongement des exactions commises par les soldats agissant sous les ordres de Kagame, devenu le nouvel homme fort du pays par la force des armes, est plein de témoignages accablants à charge de Paul Kagame.

2.1. La situation socio-politique et militaire à la veille de l'attentat.

Une situation socio-politique extrêmement tendue .

Après la signature de l'Accord de Paix d'Arusha en date du 4 Août 1993, il s'en est suivi des démarches de mise en place des Institutions de Transition prévues par ledit Accord. Le Président de la période de Transition prêta serment le 05 Janvier 1994 et devait recevoir le serment des membres du Gouvernement de Transition à base élargie ainsi que ceux des membres du Parlement de transition.

Depuis cette date du 05 Janvier 1994, les différentes organisations politiques ne sont pas parvenues à désigner leurs représentants aux différentes institutions suite aux divisions internes. Le FPR, tablant sur la notion de minorité de blocage au sein du Gouvernement et du Parlement de Transition, refusant les représentants de certaines formations politiques pour retarder la mise en place des Institutions restantes pour continuer à pourrir la solution intérieure. Cette situation occasionna des tensions politiques graves au sein des populations, qui, selon leur appartenance politique se rejetaient la responsabilité du blocage.

Cette tension socio-politique, qui a toujours été maîtrisée par le Président de la République, mais qui éclatera lors de son assassinat dans la nuit du 06 Avril 1994. L'attentat fut un élément déclencheur des troubles interethniques qui s'en sont suivis. Un vide constitutionnel était ainsi créé ; aucune autorité légale ne pouvait arrêter le chaos ainsi provoqué par la disparition tragique du Président dans de telles conditions.

Une situation militaire et sécuritaire instable.

La période de l'entre deux guerres fut mise à profit par le FPR pour préparer la conquête totale du pouvoir en complicité avec le Commandement de la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda). En violation de l'article 72 du Protocole relatif à l'intégration des Forces Armées, le FPR a renforcé son bataillon basé dans la capitale par des renforts en hommes et en matériels militaires en complicité avec le contingent Belge de la MINUAR, qui assurait l'escorte à partir du Quartier Général du FPR à Mulindi, au Nord du Pays.

Pendant ce temps, les militaires des Forces Armées Rwandaises à Kigali étaient désarmés et consignés, les dépôts d'armes et de munitions jalousement gardés par la MINUAR, conformément aux procédures de consignation convenues entre les belligérants et la MINUAR. En outre, en vertu de ces procédures de consignations, il revenait au contingent Belge de la MINUAR d'assurer la sécurité dans la ville de Kigali et dans les environs.

Ainsi, la sécurité de la capitale, comme d'ailleurs celle du pays était confiée à la MINUAR, excepté un corps réduit de Gendarmes et de quelques policiers communaux qui devaient travailler avec la MINUAR. Les troupes de la MINUAR avaient occupé toutes les positions stratégiques dans la capitale et dans les environs.

Il faut donc se poser la question de savoir comment il a été possible de tromper la vigilance de la MINUAR pour abattre l'avion présidentiel !!

2.2. Le 06 Avril 1994 : Journée fatidique pour le peuple rwandais.

Un témoin membre de la délégation présidentielle au sommet de Dar Es-Salaam le 06 Avril 1994 nous a fait des révélations ci-après :

- L'arrivée tardive du Président Museveni au sommet de Dar-Es-Salaam a causé un grand retard au déroulement des travaux du sommet des chefs d'Etat le 06 Avril 1994.
- Les manœuvres de certains participants au sommet pour retarder les travaux ont été enregistrés au point qu'il a fallu signer le communiqué final assez tard le soir à l'Aéroport de Dar Es-Salaam avant le départ des Présidents Juvénal HABYARIMANA et Cyprien NTARYAMIRA. Ces manœuvres étaient-elles destinées à permettre d'abattre l'avion présidentiel pendant la nuit ?
- Les deux chefs d'Etat, Habyarimana et Ntaryamira durent voyager la nuit et à contre indication à cause du refus du Président Tanzanien de les loger, alors que le Président Habyarimana lui-même en a fait une demande expresse à son homologue le Président Ali Hassan Mwinyi. Ce dernier lui aurait refusé l'hospitalité d'une seule nuit, prétextant que les services du Protocole ne l'avaient pas prévu.
- Ce geste inamical étonnant a décidé le Président Habyarimana à prendre la décision de rentrer ; en bravant le danger.
- L'avion qui le transportait fut abattu par le tir de trois missiles, dans l'approche de la piste d'atterrissage de Kanombe vers 20h25' ! Ont péri dans l'attentat, tous les passagers du Falcon 50 9 X R – NN. Ils s'agit de :

1. Juvénal Habyarimana: Président de la République Rwandaise
2. Cyprien Ntaryamira: Président de la République Burundaise
3. Bernard Ciza: Ministre burundais
4. Cyriaque Simbizi: burundais
5. Général Major Nsabimana Déogratias : chef d'Etat Major de l'Armée Rwandaise
6. Juvénal Renzaho: Ambassadeur conseiller à la Présidence de la République
7. Colonel Sagatwa Elie: Secrétaire Particulier du Président Habyarimana
8. Dr Emmanuel Akingeneye: Médecin du Président Habyarimana
9. Major Thaddée Bagaragaza: Aide de Camp du Président rwandais
10. Major Jacky Heraud: Commandant de bord de l'avion présidentiel, (Français)

11. Colonel Jean Pierre Minaberry : Membre de l'équipage, (Français)

12. Adjudant Chef Jean Marie Perrine : Membre de l'équipage, (Français).

Les informations fiables ont rapporté que, au même moment, Paul Kagame se trouvait dans la salle de télévision de son Quartier Général, en compagnie de plusieurs officiers, en train de regarder un match de foot : la demi-finale de la coupe d'Afrique des Nations, opposant le Mali à la Zambie. Dans les dernières minutes, le Colonel James Kabarebe serait entré dans la pièce se serrant et s'approché de Kagame pour lui souffler quelque chose à l'oreille.

Après un court entretien avec Kagame, ils sortirent ensemble. C'est ce qui raconte Jean Pierre Mugabe. L'unité du haut commandement Tutsi prit immédiatement les dispositions pour le combat et attaqua la nuit même les forces régulières rwandaises. Cette unité était sous le commandement direct de Kagame et Kabarebe. Toutes les autres unités FPR passèrent à l'offensive sans autre préavis. Les hostilités étaient généralisées sur tous les fronts !

2.3. Des témoins, anciens membres du FPR, font des révélations sur les préparatifs de l'attentat du 06 Avril 1994.

Monsieur Jean Pierre Mugabe est un ancien directeur de la rédaction du Journal « Le Tribun du Peuple » et il est officier de renseignement du FPR, qui œuvre au bureau G2 de la Gendarmerie Nationale Rwandaise. Lors de l'attentat du 06 Avril 1994, Mugabe travaillait au Quartier Général de Kagame, à Mulindi. Aujourd'hui il est en exil et il parle : « la décision de descendre l'avion de Habyarimana a été le détonateur d'un drame sans précédent, Kagame l'a prise en son âme et conscience. Sa soif du pouvoir a été la cause de l'extermination de nos familles. Les naïfs l'ont loué comme notre sauveur, c'est pourtant lui qui est à l'origine de nos malheurs.

Il avait déjà mis sous protection les quelques familles qui lui versaient des sommes plantureuses, tandis que nos parents ont été donnés en pâture aux Interahamwe.

Il ajoute que « Kagame avait prévu plusieurs scénarios pour abattre Habyarimana.

Mais pour pouvoir envoyer ces hommes sur place, c'est-à-dire à Kigali, il a choisi l'attentat contre l'avion présidentiel ». Jean Pierre Mugabe illustre cette stratégie : « Le Président du FPR Alexis Kanyarengwe rentrait d'une visite en Tanzanie. Nous étions en réunion au Quartier Général. Il nous rapporta un proverbe cité par le Président Tanzanien : « Au lieu de se battre avec un chat en le lapidant de l'extérieur de sa maison, il vaut mieux y entrer et le tuer à l'intérieur » ! « Tout le plan reposait sur des possibilités qu'offrait le stationnement des six cents hommes au coeur de Kigali, explique l'ancien militant du FPR. L'idée générale fut de prétendre que les hommes du FPR ne pouvaient manger que de la nourriture préparée par le FPR. Du coup, tous les jours, un convoi spécial partait du Quartier Général de Kagame, à Mulindi, pour ravitailler le bataillon de Kigali. Or dans chaque camion se cachait deux ou trois hommes, des soldats d'élite en civil. Et dans la nourriture, on camouflait du matériel de guerre en pièces détachées : c'est ainsi qu'entrèrent les missiles qui ont servi à descendre l'avion. Au moment de l'attentat, il y avait 3.200 hommes du FPR en civil dans Kigali tous armés, en plus de six cents soldats déjà stationnés ».

Par ailleurs, un transfuge du FPR a précisé que la cellule chargée d'organiser l'attentat était composée de trois hommes : Karenzi Karake, actuel patron des opérations de l'armée rwandaise, Alphonse Mbayire, devenu premier secrétaire à l'ambassade du Rwanda à Nairobi (c'est lui qui fut chargé de l'installation du FPR au pouvoir, d'organiser le tri entre Hutu acceptables et « d'autres » qu'il faisait immédiatement exécuter) ; et James Kabarebe, homme clé de l'affaire.

« **Kagame** a confié toute l'opération à Kabarebe, qui est l'actuel chef d'état major de l'armée rwandaise, nous explique l'ancien militant. James Kabarebe s'était distingué dans le maquis. Un homme de renseignement. Très grand de taille, très fort, bon viveur, grande gueule. Un fidèle de Kagame. Il a conçu le plan de conquête du Rwanda. Il a choisi les hommes qui constituaient le Commando chargé d'abattre l'avion ».

Il faut attirer le Président hors du Rwanda !

Début Avril, tout est donc en place pour une fin d'apocalypse. Il ne reste qu'à faire sortir Habyarimana du pays. Les Présidents Ougandais, Tanzanien et délégués du FPR montent ensemble le scénario diabolique.

1. D'abord trouver un bon prétexte pour organiser une conférence réunissant les chefs de la région. Le Président Rwandais sortira forcément de chez lui.
2. Comme par hasard, la capitale du Burundi voisin est soudainement à feu et à sang, s'y affrontent des Tutsi et des Hutu. Fin mars, la Tanzanie, moins suspecte que l'Ouganda, propose donc d'organiser une conférence chez elle, pour évoquer l'ensemble des problèmes interethniques de la région.
3. Les hommes du FPR se rendent dans la capitale Dar Es-Salaam et s'organisent pour informer minute par minute le Quartier Général de Kagame des moindres faits et gestes de Habyarimana : informations transmises au Commando de Kigali.

2.4. L'attentat du 06 Avril 1994 a été une étape dans la mise en œuvre du plan global du FPR pour la prise du pouvoir par les armes.

-
- L'objectif majeur qui a présidé à la conception de la guerre d'invasion initiée par le FPR et ses sponsors était de « liquider Habyarimana et son système ». Cela apparaît dans un document daté de Mai 1991 que le FPR a remis à la délégation gouvernementale lors des négociations secrètes tenues en Juin 1991 à Gbadolite (Zaire) sous l'égide du Président feu Mobutu désigné comme médiateur par ses pairs de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et de l'organisation de l'unité Africaine (OUA).

(1) Cette idée a été reprise dans la lettre que Monsieur Ntare Simon, membre de la direction du FPR, a envoyée, le 6 Mai 1993, à Monsieur Gapyisi Emmanuel en guise d'avertissement contre son opposition à la guerre par le FPR à partir de la constitution avec d'autres patriotes du « Forum, Paix et Démocratie »²

- Dans cette lettre, Ntare réaffirme que l'objectif majeur de la guerre menée par le FPR était de démanteler « Habyarimana et le système dictatorial de Kigali, l'armée ».
- En fait, le FPR ne visait pas seulement la liquidation de Habyarimana. Son but ultime, selon Mr. Ntare Simon était le démantèlement du « processus démocratique

² L'Association « Forum, Paix et Démocratie dont Emmanuel Gapyisi était Président animait des réflexions sur les voies et moyens de ramener la paix au Rwanda et d'asseoir la Démocratie. Elle s'opposait à ceux qui prônaient la prise du pouvoir par la guerre et à ceux qui voulaient s'y maintenir par des moyens non démocratiques. Monsieur Emmanuel Gapyisi a été assassiné le 18 Mai 1993, par le FPR, 12 jours seulement après l'avertissement de Monsieur Ntare Simon

à connotation « Nyamwinshi ». En somme, la lutte armée du FPR était dirigée contre le pouvoir des Hutus qui se réclamaient de la règle de la majorité : il est clair qu'une telle stratégie était en contradiction directe avec les Accords d'Arusha qui prônent un système multipartite reposant sur des élections démocratiques libres et régulières.

- Pourtant le FPR n'a pas voulu abandonner cette stratégie visant le démantèlement de « Habyarimana et le système dictatorial incarné par lui », au contraire. Dans un document secret intitulé « L'environnement actuel et avenir de l'organisation » découvert en Septembre 1993, tout juste après la signature des Accords d'Arusha, le FPR précise de nouveau sa stratégie d'origine impliquant la prise du pouvoir par la force et le démantèlement du processus démocratique en cours, notamment dans le scénario N° IV qui se lit comme suit :
 - i. « Rupture des Accords d'Arusha et reconstitution du Gouvernement en écartant par la force militaire et populaire Habyarimana et ses satellites dans un délai ne dépassant pas neuf mois à partir de la date de signature des Accords de paix » ;
 - ii. redéfinition de la transition ;
 - iii. organisation d'élections au moment jugé le plus opportun par le FPR³ ;
 - iv. maintien d'une force militaire pour dissuader le camp Habyarimana⁴ .
- Il convient de signaler que, pressé par les autres forces politiques appelées à former les institutions de transition à base élargie lors d'une réunion de concertation sur ce document, le FPR a refusé d'en dénoncer le contenu alors qu'il prétendait ne pas en être l'auteur. Il a confirmé ainsi par son attitude que les principaux points de ce document correspondaient parfaitement à sa stratégie. La suite des événements a d'ailleurs donné raison à ceux qui pensaient que le FPR jouait un jeu double et que la signature des Accords d'Arusha n'avait en rien modifié d'origine visant la prise du pouvoir par la force. Tout le contenu de ce document ayant été mis en œuvre par le FPR et ses gouvernements successifs, il ne peut plus en contester la paternité.
- Pour exécuter sa stratégie, le FPR devait trouver un prétexte pour reprendre la guerre qui était le seul moyen de liquider Habyarimana et son système et mettre fin au processus démocratique qu'il n'a jamais soutenu ni souhaité. Les massacres de populations civiles, surtout dans la zone démilitarisée⁵
- ainsi que les assassinats répétés de leaders Hutu⁶ procédaient de ce dessein machiavélique.
- L'assassinat du Président Habyarimana était l'ultime pièce qui devait faire s'écrouler tout l'édifice, provoquer les troubles et le chaos devant permettre au FPR non seulement de prendre le pouvoir mais aussi et surtout de mettre fin au processus démocratique en cours qu'il n'espérait aucunement pouvoir contrôler, à cause de la règle incontournable de la majorité régissant toute élection libre et démocratique. L'aventure de Pierre Buyoya au Burundi qui avait perdu les élections

³ L'environnement actuel et avenir de l'organisation FPR ; pp 3-4

⁴ Nos stratégies militaires doivent nous dire comment la force de frappe militaire du Front doit survivre à la fusion des deux armées. Il est de toute façon extrêmement de maintenir cette force de frappe sous une forme ou une autre faute de quoi le Camp Habyarimana ne se verrait pas obligé de se tenir tranquille. Ibidem.

⁵ Plusieurs dizaines de civils Hutu furent massacrés par les escadrons de la mort du FPR, surtout au mois de Novembre 1993, dans différentes communes de Byumba, dans la sous-Préfecture de Kirambo (Ruhengeri) et dans la commune de Mutura (Gisenyi).

⁶ Assassinat d'Emmanuel Gapyisi (18 Mai 1993), de Fidèle Rwambuka (Août 1993), de Félicien Gatabazi (21 Février 1994), de Martin Bucyana (22 Février 1993, de Katumba (31 Mars 1994)....

gagnées haut la main par Melchior Ndadaye ne devait pas se répéter au Rwanda, selon la stratégie du FPR.

- Le FPR savait évidemment que la mise à exécution de sa stratégie allait provoquer une guerre civile totale et le chaos. En effet, l'Agence de renseignement américaine, la CIA, avait fait au début de l'année 1994 une étude et conclu à environ 500.000 victimes en cas de reprises des hostilités.
- Les Américains qui soutenaient le FPR⁷ ont certainement partagé avec lui les conclusions de cette étude. Mais les responsables du FPR, sous la direction de Paul Kagame, ont décidé d'aller de l'avant tout en sachant que cela devait conduire à des massacres de populations civiles innocentes de cette ampleur.
- Il ressort de tout ce qui précède que l'assassinat du Président Habyarimana faisait partie d'un ensemble d'actions planifiées par le FPR et ses sponsors, avec pour objectif de prendre le pouvoir par la force et de mettre fin au processus démocratique consacré par les accords d'Arusha. En effet, l'aboutissement d'un tel processus ne pouvait que compromettre définitivement l'hégémonie recherchée par le FPR pour lui-même et pour la minorité Tutsi. La suite des événements a corroboré cette analyse : massacres interethniques sans précédent ; prise du pouvoir par la force et démantèlement du processus démocratique pluraliste ; militarisation et monopolisation du pouvoir par le FPR ; hégémonie de la minorité Tutsi et marginalisation de la majorité Hutu ;

abandon de l'idée d'élections libres et démocratiques ainsi que l'institutionnalisation progressive d'une dictature militaire fondée sur une oligarchie clanique.

- Il est dès lors fallacieux de prétendre que l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana relève d'un simple crime de droit commun. Il fait plutôt partie d'une vaste conspiration à l'origine de crimes graves contre le droit international humanitaire.

Cet assassinat rentre dans la catégorie de crimes relevant de la compétence du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) telle que définie par son statut et plus particulièrement dans ses articles 1,7 et 15. Le Procureur ne peut pas se dérober. Il doit mener l'enquête sur cet assassinat et en faire traduire les auteurs devant le TPIR.

- Les juges du TPIR ne peuvent plus continuer à ignorer tous les éléments de preuve fournis sur cet attentat et qui incriminent le FPR, notamment, les révélations du Journal canadien « National Post » et celle contenues dans la déclaration de Jean Pierre Mugabe datée du 21 Avril 2000 !

2.5. Unanimité sur l'existence de lien entre l'attentat du 06 Avril 1994 et les massacres survenus au Rwanda en 1994.

Tout les analyses s'accordent pour affirmer que c'est l'assassinat du Président Habyarimana qui a été l'élément déclencheur du chaos et du drame humanitaire qui l'ont suivi.

- L'assassinat du Président Juvénal Habyarimana par le FPR, dans des circonstances du moment dominées par les tensions et les clivages politico-ethniques consécutifs aux

⁷ Dans son rapport publié le 25 Septembre 1997 (A1 index : AFR 47/32/97, p. 44), Amnesty International révèle que les Américains entraînaient des Officiers du FPR alors que cette organisation était encore dans le maquis.

assassinats politiques et aux attentats perpétrés contre des personnalités politiques était l'opération ultime, nécessaire et suffisante, pour le déclenchement de la guerre dans sa phase finale. Il s'inscrit dans la même logique que celle qui a conduit à l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, le 21 Octobre 1993, ou à l'assassinat de l'Archiduc François Ferdinand de SARAJEVO qui a provoqué la première guerre mondiale. Les effets recherchés par le FPR à travers cet acte irresponsable mais délibéré étaient la création des conditions chaotiques, favorables à sa prise du pouvoir par la force. Le Procureur lui aussi reconnaît le rôle central de l'assassinat du Président Habyarimana dans le déclenchement des massacres survenus au Rwanda entre Avril et Juillet 1994⁸.

- Pour les Nations Unies, les massacres qui ont eu lieu après le 6 Avril 1994, ont été la conséquence de l'attentat contre l'avion du Président Juvénal Habyarimana comme cela ressort de la Déclaration du Président du Conseil de Sécurité du 7 Avril 1994⁹, du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies au Conseil de Sécurité daté du 20 Avril 1994¹⁰ ainsi que de la Résolution 912 du Conseil de Sécurité¹¹.
- « Certains spécialistes des questions du Rwanda reconnaissent que les auteurs de l'attentat ont pris une grande responsabilité en déclenchant des massacres ethniques d'une grande ampleur qui auraient pu ne pas avoir lieu sans cet assassinat du Président Juvénal Habyarimana ». Telle est l'analyse que font André Guichaoua et Filip Reyntjens¹². De l'avis de Filip Reyntjens « it was extremely important for us to determine who shot down the president Habyarimana's plane, that was the spark that set off the flame of genocide and sent Rwanda spiralling into the whole impasse the country finds itself in today¹³! ». Pour Guichaoua L'attentat envers l'avion présidentiel est certainement un acte décisif qui, à partir de ce moment là, rendait certainement fatale la suite des éléments » [...] « Et je crois que ceux qui ont pris l'initiative ont effectivement placé les enchères à un niveau très élevé »¹⁴.

2.6. Conséquences directes de l'attentat.

2.6.1. Troubles interethniques survenus après l'attentat.

Les brigades clandestines qui se sont livrées à des attentats supra cités, les renforcements des infiltrés escortés par la MINUAR vers Kigali pour s'éparpiller dans toutes les régions du Pays sous la protection des complices du FPR, autant d'éléments qui ont contribué à exacerber les haines intercommunautaires qui provoqueront des affrontements sanglants.

En début de l'année 1994, la CIA, citée par Amnesty International dans son rapport du 25 Septembre 1997 avait mené une étude et conclu à environ 500.000 victimes en cas de reprise

⁸ La mort du Président Juvénal Habyarimana le 06 Avril 1994 sera l'étincelle qui mettra le feu aux poudres déclenchant ainsi les massacres des civils. Le lendemain, les combats entre les forces gouvernementales et les FPR reprendront. Cfr éléments justificatifs de l'Acte d'accusations dans l'affaire ICTR – 98 – 44 – I point 2.5. Document reçu au Greffe du TPIR le 05 Mai 1999.

⁹ Document S/PRST/1994./16, 7 Avril 1994.

¹⁰ Document S/1994/470, 20 Avril 1994

¹¹ Document S/RES 912 (1994), 21 Avril 1994

¹² Mémoire sur l'assassinat du Président Habyarimana du 03 Juin 1999.

¹³ Témoignage de Filip Reyntjens dans l'affaire N° ICTR –96-3-I, le Procureur contre Georges Rutaganda, Procès-verbal de l'audience du 13 Octobre 1997, p. 17.

¹⁴ Témoignage d'André Guichaoua dans l'affaire N° ICTR-95-I-T, le Procureur contre Clément Kayishema et Obed Ruzindana, procès-verbal de l'audience du 15 Novembre 1997, pp.156-157

des hostilités. Le Général Paul Kagame, alors chef militaire du FPR réduisait ce chiffre à 500 victimes seulement, avec une prise de pouvoir dans 3 jours de combat.

Au lendemain de la reprise des hostilités, tout le pays était embrasé, les victimes des troubles intercommunautaires sont jusqu'à présent innombrables ; seule une enquête internationale indépendante établirait la vérité sur le drame.

Force est de constater que jusque là, le gouvernement de Kigali s'oppose à cette procédure, l'ONU et le TPIR ont décommandé cette enquête car les investigations préliminaires révélaient des preuves sérieuses de la responsabilité du Général Kagame.

2.6.2. L'Eglise Catholique fut en particulier décapité par l'Armée de Kagame.

L'Armée du FPR a livré une bataille sélective contre l'Eglise Catholique au cours de son avancée vers Kigali et après sa victoire militaire. Les forfaits criminels sont nombreux :

En date du 21 Avril 1994, le FPR massacre les prêtres du Diocèse de Byumba au Petit Séminaire de Rwesero :

- Abbé Nkilyehe Christian, Recteur du Petit Séminaire
- Abbé Hitimana Joseph
- Abbé Nkundabanyanga Anastase
- Abbé Mudashimwa Gaspard
- Abbé Havugimana Alexis
- Abbé Mulindwa Faustin
- Abbé Mulindwa Fidèle
- Abbé Muhayimana Célestin et Abbé Mushyenderi Augustin.

En date du 05 Juin 1994, les Soldats du FPR commandés par le Général Sam Kaka assassinent quatre Evêques, plusieurs prêtres et religieux à Gakurazo en Commune Mukingi, Préfecture de Gitarama, après les avoir séparés de 30.000 fidèles qu'ils protégeaient à Kabgayi, il s'agit de :

- Mgr Vincent Nsengiyumva, Archevêque de Kigali ;
- Mgr Thaddée Nsengiyumva, Evêque de Kabgayi ;
- Mgr Joseph Ruzindana, Evêque de Byumba ;
- Mgr Innocent Gasabwoya, Vicaire Episcopal à Kamonyi ;
- Mgr Jean Marie Rwabilinda, Vicaire Général de Kabgayi ;
- Abbé Emmanuel Uwimana, Recteur du Séminaire Kabgayi ;
- Abbé Sylvestre Ndaberetse, Econome Général de l'Evêché Kabgayi ;
- Abbé Bernard Ntamugabumwe ;
- Abbé François Xavier Muligo ;
- Abbé Alfred Kayibanda ;
- Abbé Fidèle Gahunzire ;
- Abbé Denis Mutabazi ;
- Frère Jean Baptiste Nsinga, frère supérieur des frères Josephites.

Plus tard, le FPR a tué en Octobre 1996 :

- Mgr Phocas Nikwigize, Evêque de Ruhengeri ;
- Abbé Habakurama tué à Cyanika, le 12 mai 1997 ;

- Abbé Jacques Kagabo, assassiné en 1998 à la Cathédrale de Ruhengeri pour avoir dénoncé les massacres commis par les soldats APR dans la préfecture de Gisenyi et Ruhengeri.

Assassinat de missionnaires étrangers.

- Révérend Père Valmajo de Nationalité Espagnole, Curé de Nyagahanga-Byumba assassiné à Nyinawimana en Avril 1994.
- Révérend Père Claude SIMARD, de Nationalité canadienne, Curé de Ruyenzi-Butare, assassiné le 17 octobre 1994.
- Révérend Père Duchamp, de Nationalité canadienne, Curé de Paroisse, Diocèse de Ruhengeri.
- Révérend Père PINARD, de Nationalité Canadienne, Curé de Kinoni-Ruhengeri, assassiné en pleine célébration eucharistique par l'escadron de la mort du FPR.
- Révérend Père VJECHOSLAV, de Nationalité Croate, Curé de la Paroisse Kivumu, Diocèse Kabyayi, assassiné à Kigali en 1998 ;

Beaucoup de religieux et religieuses furent sauvagement massacrés par l'APR.

2.6.3. Epuration ethnique organisée par le Général Kagame

Le Général Paul Kagame a organisé des opérations de massacres des populations à grande échelle. Le massacre de Kibeho en préfecture de Gikongoro fut largement médiatisé et condamné mais le commanditaire et les auteurs de la mort de 8.000 personnes innocentes d'avril 1995 restent impunis.

Monsieur Twagiramungu Faustin, ex-Premier Ministre du FPR accuse le FPR d'avoir organisé une vaste opération d'épuration ethnique et tué plus de 500.000 Hutu pendant son exercice de juillet 1994 jusqu'au 1995.

Les opérations d'épuration ethnique ont particulièrement touché les Préfecture de Byumba, Kibungo, Kigali, Gitarama, Butare et Gikongoro. Dans Byumba et Kibungo des régions entières furent entièrement décimées au point qu'elles sont habitées par d'autres gens venus de l'extérieur. Où est donc passé la population autochtone ?

IIIe. PARTIE : MASSACRES DES REFUGIES HUTU RWANDAIS DANS L'EX-ZAIRE (Actuelle RDC).

-
1. Les massacres dont il est question dans cette partie sont ceux commis par l'APR (Armée Patriotique Rwandaise) dirigée par Paul Kagame contre les réfugiés rwandais lors de la destruction des camps de réfugiés installés au Sud-Kivu, dans la zone d'Uvira et aux alentours de la ville de Bukavu, ainsi qu'au Nord-Kivu, dans l'Est du Zaïre (actuelle RDC). Il sera également question de milliers de réfugiés massacrés dans la forêt équatoriale du Congo-Kinshasa. Les rescapés de cet holocauste nous livrent, en guise de témoignage, leurs tristes souvenirs. Il sera également question des massacres perpétrés actuellement contre les rares rescapés parmi les réfugiés Hutu rwandais et contre les citoyens congolais dans l'Est de la RD.C. Cette partie révèle en outre, le caractère génocidaire des massacres et les horreurs perpétrés à l'endroit des réfugiés Hutu rwandais par l'armée de Kagame. Le document fera également allusion aux sites, sans toutefois être exhaustif, où les massacres

ont été commis, que ce soit dans la forêt équatoriale ou dans l'Est de la RDC. Il est à retenir également que les massacres étaient commis simultanément en RDC et au Rwanda.

2. En effet, depuis l'installation des camps de réfugiés rwandais à Goma et Bukavu et Uvira dans l'Est du Zaïre (actuelle RDC), l'APR n'a jamais cessé de manifester sa détermination à décimer les Hutu rwandais sans aucune distinction, comme elle l'avait déjà planifiée et réalisée au Rwanda ; spécialement dans les préfectures Byumba et Ruhengeri pendant toute la période de belligérance avec l'Armée Rwandaise, pendant laquelle elle assurait le contrôle de ces régions. C'est ainsi que les camps de Kibumba (Nord-Kivu) et Panzi (Sud-Kivu) ont régulièrement fait l'objet de plusieurs pilonnages à partir du Rwanda. L'attaque du camp de Birava (Sud-Kivu) du 12 avril 1995, qui a fait 60 morts et plusieurs blessés prouvent à suffisance les visées diaboliques de Kagame et son armée contre les réfugiés Hutu rwandais.

Principaux endroits des massacres perpétrés par l'APR sous le Commandement du Général Kagame.

1. Les massacres des réfugiés ont débuté avec la destruction des camps. La destruction systématique des camps installés dans l'Est du Zaïre s'accompagnait chaque fois de tueries massives des réfugiés Hutu rwandais hébergés dans ces camps. Signalons que jusqu'à la destruction des camps déclenchée au mois d'octobre 1996 ; la population réfugiée dans ces camps s'élevait à 500.000 personnes répartis dans 37 camps au Sud-Kivu et à peu près d'un million au Nord-Kivu répartis dans 5 camps et dans la ville de Goma. A ce premier stade, la majorité des victimes étaient recensée parmi les personnes physiquement incapables de prendre la fuite, notamment les malades, vieillards, les femmes enceintes et les enfants à bas âge.

2. Poursuites et massacres de réfugiés.

Après la destruction des camps et les massacres qui s'en sont suivis, certains réfugiés ont été forcés de rentrer au Rwanda. Les autres se sont dispersés dans la forêt où les militaires de Kagame les poursuivirent et les massacrèrent. A la recherche d'un endroit paisible pour échapper aux massacres, les réfugiés rwandais ont emprunté les axes que nous indiquons ci-après.

Axe : Chimanga-Kingurube-Shabunda-Kalima-Kindu-Mbujimayi-Kananga-Kamako-Angola.

Axe : Shanje-Hombo-Walikale

Axe : Sake-Masisi-Walikale

N.B : Ces axes sont repérables sur le croquis en annexe

Axe : Sake-Masisi-Walikale

A Sake se sont retrouvés mystérieusement des milliers de réfugiés en provenance de tous les camps de Goma qui avaient pu échapper au rapatriement forcé vers les frontières rwandaises par les militaires de Kagame. Le calvaire commença le 14 novembre 1996 dans l'après-midi avec l'attaque du célèbre campement de réfugiés le plus peuplé du monde.

L'armée de Kagame attaqua ce campement par des bombardements intenses à partir des montagnes avoisinantes, après avoir encerclé le camp. Mais les réfugiés, encerclés de toute part, ne purent point s'enfuir faute de voies de sortie.

Le lendemain à midi, les bombardements reprurent. Les militaires de l'APR ne tardèrent pas à monter l'assaut sur le campement en tirant impitoyablement dans la foule faisant des centaines de milliers de victimes. Les réfugiés se dispersèrent en toutes directions. Une partie se dirigea vers Goma en direction du Rwanda. Une autre partie escalada les montagnes de Sake en direction de Masisi. Mais beaucoup d'autres furent jetés dans les lacs Kivu et Lac-Vert par les militaires de l'APR. Ceux qui tentèrent de fuir vers l'Ouest prirent les axes ci-après :

AXE :Chimanga-Kingurube-Shabunda-Kalima-Kindu-Mbujimayi-Kananga-Kamako-Angola.

A Chimanga (plus ou moins 80 km de la ville de Bukavu), se sont regroupés spontanément beaucoup de milliers de réfugiés en provenance des camps d'Uvira et du Sud-Ouest de Bukavu qui ne pouvaient rejoindre les camps du Nord de Bukavu, car tous les accès étaient sous contrôle des militaires de Kagame.

Par ailleurs, la concentration des réfugiés au camp de Chimanga était telle que la population habituelle évaluée à 20.000 passa subitement à 150.000 personnes. C'est ainsi que la faim, le manque de soins de santé, ainsi que la fatigue occasionnèrent beaucoup de décès avant que les armes des militaires de Kagame ne fassent leurs victimes.

Les massacres commencèrent au moment où toute la population était conviée à une soit-disante réunion dirigée par les responsables militaires de l'APR sur place qui avaient pris toutes les dispositions pour qu'il n'y ait pas de point de sortie. Tout le campement étant encerclé, les tirs de mortiers et de mitrailleuses venant de partout firent des milliers de morts parmi la population. Les rescapés furent ceux qui passaient la nuit hors du camp ainsi que d'autres qui, par miracle, ne furent pas atteints de balles en se sauvant. Ces derniers débutèrent leur calvaire de Chimanga jusqu'en Angola en passant par plusieurs centres urbains, notamment Kalima où des milliers de réfugiés succombèrent le 25 février 1997 sous les balles des militaires de Kagame qui les poursuivaient tout le long de leur fuite. La particularité des massacres de Kalima fut caractérisée par l'assassinat par les militaires de Kagame de huit prêtres et trois religieuses tous Hutu rwandais. Il s'agit des abbés Antoine Hategekimana, Norbert Milimo, Emmanuel Munyakazi ; François Xavier Muyoboque ; Augustin Nkurikyumukiza ; Urbain Twagirayezu ; Jean Uwizeyimana ; Etienne Kabera et trois religieuses : Sœur Françoise Nyirarukundo, Sœur Mukamihigo Félicité ; Sœur Clotilde Nyirabakungu. Ces religieux furent macabrement assassinés à l'aéroport de Kalima. Les rescapés des massacres de Kalima prennent à témoin la population locale ainsi que le Père PABLOT de la paroisse de Kalima de nationalité Belge qui fut témoin oculaire de ces cruautés. Les militaires de Kagame ne désarmèrent pas. Non seulement ils poursuivent les rescapés fuyards sur le chemin vers un endroit inconnu, mais aussi ils pourchassent les blessés, les malades et tous les vulnérables cachés dans les forêts aux alentours des lieux des massacres. Avant d'entrer en Angola, seuls plus ou moins 8.000 réfugiés arrivèrent à Kamako où ils furent, eux aussi, encerclés et bombardés par les militaires de l'APR. Plusieurs d'entre eux y ont laissé leurs peaux. Les rescapés des massacres de Kamako prirent mille et une direction pour échapper aux tueries des hommes de Kagame. Les uns entrèrent dans la profondeur des forêts inhospitalières de Kamako, les autres traversèrent la frontière angolaise pour s'y installer.

AXE : Shanje-Hombo-Walikale

A Shanje, il y eut une forte concentration spontanée des réfugiés en provenance des camps du Nord de Bukavu. Là-bas aussi, en date du 21 novembre 1996, des tirs bien nourris des militaires de l'APR dispersèrent les réfugiés dans toutes les directions et un grand nombre (plus ou moins 5.000) fut obligé de retourner en arrière sous bonne escorte de l'APR.

Nombreux parmi ces réfugiés ainsi embrigadés, notamment ceux de sexe masculin, furent massacrés sur simple appréhension d'une éventuelle évasion ou une quelconque résistance des éléments jeunes. Au cours de leur errance sans fin, les réfugiés tombaient dans des embuscades soigneusement préparées par des militaires de l'APR. Dans ces embuscades, les malheureux fuyards étaient littéralement massacrés. C'est ainsi que beaucoup de personnes trouvèrent la mort au Centre de Hombo, sur la route Bukavu-Walikale, par des tirs de mitrailleuses, de mortiers et de projectiles de roquettes. Les rescapés se sauvèrent en direction de Walikale où ils rencontreront miraculeusement les fuyards rescapés ayant emprunté l'axe Sake-Masisi-Walikale.

Massacres de Tingi-Tingi.

Beaucoup de réfugiés arrivèrent forts épuisés à Tingi-Tingi en provenance de Walikale, où ils reçurent, pendant plus ou moins un mois et demi des aides humanitaires. Entre temps, les militaires de l'APR, à la poursuite des réfugiés, s'étaient déployés dans la forêt entourant le camp d'une population estimée à 200.000 personnes. Le 01 mars 1997, à 8 h 00 du matin, le camp fut soumis à d'intenses bombardements et des tirs nourris de mitrailleuses venant de partout. Les victimes de cette attaque se comptaient par des dizaines de milliers de morts. Les rescapés de ce carnage de Tingi-Tingi empruntèrent la route vers Kisangani en passant par Lubutu ; situé à 8 km de Tingi-Tingi. A cet endroit, ils ont vécu les mêmes atrocités que précédemment.

Le calvaire de réfugiés rwandais se poursuit jusqu'à Kisangani et ses environs. Dans tous les centres urbains où les malheureux réfugiés Hutu rwandais arrivaient et où ils espéraient se soustraire des atrocités de leurs bourreaux, ils y subissaient malheureusement des pertes indescriptibles en vies humaines. Nous citerons à titre indicatif : Ubundu, Obilo, Bialo, Kasese .

Les massacres de réfugiés à Kisangani et ses environs revêtent un caractère particulier dans ce sens que les réfugiés qui n'avaient pas réussi à échapper aux massacres étaient regroupés et placés sous surveillance très serrée des militaires de Kagame. Ceux parmi eux qui étaient apparemment vigoureux ont été froidement tués, tandis qu'un petit nombre constitué de vieillards, femmes et enfants à bas âge ont été rapatriés au Rwanda sous les auspices du HCR.

Massacres de Boende et ses environs.

Boende est une ville de la Province de l'Equateur construite au bord de la rivière Tshuapa. Cette ville a été célèbre pour le carnage indélébile dans la mémoire des réfugiés rwandais rescapés. En effet, des milliers de réfugiés

Hutu rwandais y ont été atrocement massacrés (yeux crevés, éventrés, têtes fracassées par des véhicules, etc...). Les uns étaient tués à l'arme blanche, les autres ont succombés

sous les balles ; d'autres étaient ligotés et jetés dans la rivière Tshuapa ou alors jetés à l'intérieur des maisons qui étaient incendiées par la suite.

Evénements tragiques de Mbandaka et ses environs.

Capitale de la Province de l'Equateur, Mbandaka fut le lieu de convergence de presque tous les rescapés des massacres perpétrés par les militaires de l'APR depuis l'Est de l'ex-Zaïre. Confiants à l'importance de cette grande ville, les rescapés espéraient trouver refuge, assistance et protection auprès des organisations humanitaires. Mais hélas, leurs espoirs furent ruinés quand vers la fin de la 1^{ère} quinzaine du mois de mai, les soldats de Kagame arrivèrent à Mbandaka pour parachever leurs sales besognes. En fait Mbandaka fut un killing ground où d'innombrables réfugiés furent massacrés par les militaires de Kagame qui s'y étaient donnés rendez-vous. Ils se livrèrent dès lors à des actes d'une extrême sauvagerie. Plusieurs témoignages concordants, tant dans les milieux des rescapés qu'au sein de la population de la ville de Mbandaka et des environs, affirment que pendant la seule période du 12 mai 1997 au 16 mai 1997, des dizaines de milliers de Hutu réfugiés furent systématiquement massacrés.

Les massacres des réfugiés Hutu rwandais dans l'Est de la RDC, de 1996 à nos jours.

Au lendemain de la destruction des camps de réfugiés rwandais installés autour des villes de Goma (Nord-Kivu) et de Bukavu (Sud-Kivu) par l'armée du Général Paul Kagame , la grande majorité de la population de ces camps s'est enfuie vers l'intérieur de l'ex-Zaïre et par la suite vers les pays limitrophes du Congo-Kinshasa. Cependant, il n'a pas été possible pour tous les réfugiés regroupés spontanément dans les campements de Sake et Shanje de pouvoir se sauver par cette voie. D'aucuns se sont dispersés dans les forêts des zones (communes) des Provinces du Nord et du Sud-Kivu, d'autres se sont résolus désespérément à rentrer sous bonne escorte des militaires de l'APR dans leur mère-patrie. De ceux qui s'étaient résolus à rentrer seuls quelques femmes, enfants vieillards ont pu regagner leurs biens. Les jeunes gens et les hommes actifs ayant été atrocement massacrés par leurs guides sur le chemin du retour.

Tandis que le sort réservé à tous ceux qui ont pris fuite dans les forêts denses des communes susmentionnées, est ineffable. En effet, les soldats de Kagame s'en étant rendus compte sans tarder, parfois avec l'appui complice de la population locale, ont organisé une chasse à l'homme systématique sans limite ni dans le temps ni dans l'espace. Ces opérations dites « FOUILLES » se poursuivent jusqu'à nos jours.

Les réfugiés rwandais vivant à l'Est de la RDC ayant assisté « de visu » aux atrocités commises par les militaires de Kagame à l'endroit de leurs frères capturés ou volontairement décidés de rentrer au Rwanda, suivant de près la situation sécuritaire à l'intérieur du Rwanda et régulièrement informés des violations graves des droits inaliénables de la personne humaine dans ce pays, préfèrent vivre dans des conditions les plus mauvaises en RDC, que de regagner leur pays natal.

Conséquemment, l'armée de Kagame n'a cessé de mener des opérations de fouilles meurtrières dans ces régions, faisant plusieurs milliers de victimes parmi les pauvres réfugiés rwandais et parmi la population autochtone qui ont des ressemblances morphologiques avec les réfugiés rwandais. C'est ainsi que des centaines de villages et des milliers de maisons isolées ont été brûlés, les récoltes régulièrement détruites,

obligeant ainsi tout le monde à s'enfuir et se cacher dans des forêts souvent inhospitalières.

Ceux qui ne peuvent résister à de telles conditions de vie sauvages se livrant bon gré mal gré à leurs bourreaux.

Il convient de souligner que depuis l'agression de la RDC en Août 1998 par l'armée de Kagame sous prétexte de neutraliser les Interahamwe, condition sine qua none de la garantie sécuritaire des frontières rwando-congolaises ; plus de deux millions et demi de personnes ont disparu de la planète, la majorité d'entre eux ayant été cruellement abattues par les militaires de Kagame. Les principales méthodes de massacre utilisées par les militaires de l'APR sont les mêmes que celles utilisées partout ailleurs dans leurs actes de barbarie. Il s'agit des bombardements ; fusillades ; la castration des hommes et l'amputation des seins aux femmes ; l'éventration des femmes enceintes ; la crevaison des yeux et l'amputation de la langue ; la pendaison sur un pieux planté verticalement dans le corps de la victime de bas en haut ; enterrement vif dans un trou à la taille de chacun jusqu'au cou ; incinération de personnes vivantes regroupées dans des maisons brûlées par la suite, mutilations diverses,.....

A voir l'ampleur de l'extermination des Hutu, la détermination de Kagame et son armée à s'y adonner depuis le 01 octobre 1990, le cynisme de ses stratégies et la barbarie de ses techniques et outils de crime, l'hécatombe des Hutu doit être condamnée avec la plus grande énergie, tant par la Communauté Internationale que par tout rwandais épris de paix.

CONCLUSION GENERALE

1. A la lumière des faits clairement établis, et compte tenu des résultats de nos investigations telles qu'elle sont relatées à travers le présent écrit, Paul Kagame, à son âge actuel, enregistre à l'actif de son bilan toute une série de crimes que tout enquêteur attentif et indépendant ne manquerait pas de relever. En effet, à ne considérer que la seule période qui va d'Octobre 1990 jusqu'aujourd'hui (Mars 2002), force est de constater amèrement que notre personnage s'est malheureusement illustré par les crimes contre la paix, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les crimes économiques et, par dessus tous, le crime de génocide. Point n'est besoin de poursuivre Paul Kagame sur son parcours de l'Ouganda à la RDC en passant par le Rwanda (où il a élu domicile depuis Juillet 1994), pour cumuler les preuves irréfutables incriminant l'auteur de tous ces crimes ci-hauts énumérés.
2. Les actes répréhensibles commis au cours de la guerre dite d'octobre, guerre d'agression déclenchée par les réfugiés rwandais contre leur mère Patrie, le Rwanda, revêtent un caractère d'une extrême cruauté. A retenir en passant que le seul fait, pour un réfugié, de prendre les armes et combattre son pays d'origine et son peuple, constitue en soi une violation flagrante des règles internationales régissant les réfugiés. Pire que cela, la conduite des hostilités par ces agresseurs du Rwanda a été caractérisée par l'extériorisation d'une haine ethnique viscérale, les combattants ayant à cœur la détermination d'éliminer les Hutu qu'ils accusaient de leur avoir ravi le pouvoir en 1959.
3. En outre, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par les soldats de Paul Kagame pendant tout le déroulement des hostilités au Rwanda ne pouvaient que répondre aux aspirations du seigneur de la guerre. La phase tragique de ces hostilités est celle qui a vu l'assassinat du Président Rwandais, le Général Major Juvénal Habyarimana et son homologue Burundais, Cyprien Ntaryamira ainsi que leurs suites. En effet, cet assassinat fut l'élément déclencheur des événements malheureux qui ont endeillé tout le pays. Toute la responsabilité

de cette tragédie n'est imputable qu'à l'auteur de cet assassinat ignoble. Or, de nombreux témoignages dignes de foi et des preuves irréfutables désignent Paul Kagame comme planificateur et commanditaire de cet assassinat.

4. Dans le prolongement des actes répréhensibles au lendemain de la conquête du pouvoir à Kigali par les armes et la mise en place du Gouvernement FPR (qualifié abusivement de Gouvernement d'Union Nationale), au mois de Juillet 1994, des violations massives des droits des personnes ont été observées sur tout le territoire rwandais. Les massacres des populations innocentes, les assassinats sélectifs, les arrestations arbitraires et détentions illégales, les spoliations des biens, et d'autres exactions dirigées contre les personnes et leurs biens, sont à créditer au compte des dirigeants du nouveau régime mis en place et obéissant à la volonté de l'homme fort du Rwanda, Paul Kagame en personne.
5. Les ambitions aussi démesurées que belliqueuses du Général Kagame, grand conquérant sanguinaire inégalable que l'Afrique Centrale ait jamais connu, ses ambitions donc l'ont amené à franchir la frontière en 1996 pour semer la désolation au sein des populations congolaises. Agissant au mépris des principes, chartes et conventions internationaux consacrant la souveraineté des Etats et l'inviolabilité de leurs territoires ainsi que l'intangibilité des frontières des états, le Général Kagame maintient ses troupes sur le territoire congolais malgré les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies ordonnant le retrait total et inconditionnel des troupes étrangères qui occupent illégalement une partie du territoire congolais. Aujourd'hui, tous les observateurs s'accordent en effet, d'affirmer que cette guerre meurtrière que le Général Kagame entretient en RDC n'a que trop duré et n'a cessé de causer des pertes en vies humaines. Le bilan des trois dernières années que les médias évaluent à 3,5 millions de morts ne fait que s'alourdir du jour au lendemain, tant les hostilités ne font que redoubler d'intensité et prennent de larges dimensions, tout en augmentant et diversifiant les instruments de la mort (matériel de guerre).
6. Les grandes puissances de cette planète, les organisations de défenses de droits de l'homme, les juridictions de jugement ayant compétence de juger les auteurs des crimes relevés à travers cet écrit, toutes les personnes physiques et morales éprises de paix et de justice ; tous et toutes devraient conjuguer leurs efforts pour mettre fin aux malheurs qui frappent la région des Grands Lacs Africains du fait d'un seul être humain belliqueux, le Général Major Paul Kagame du Rwanda.

ASSOCIATION FOR PEACE AND JUSTICE DEFENCE / ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE LA PAIX
ET DE LA JUSTICE (APJD, NGO)

Pour l'APJD NGO

Jean Sauveur KWATIRAYO

Enquêteur